

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>ER</sup> MARS 2005 À 20 HEURES 30

Convocation du 22 février 2005.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi premier mars deux mil cinq à vingt heures trente au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Julien TISSANDIER, Maire.

Présents : Mme BRÉARD, MM TISSANDIER, MONNEAU, TARRIT, CLÉMOT, GUÉLIN, MUSSEAU, MARTINAUD et ARNAUD.

Absent excusé : M. CHIRON qui a donné procuration à M. ARNAUD.

Mme BRÉARD a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 25 janvier 2005 est adopté à l'unanimité.

ÉTAT DES BERGES DE LA CHARENTE

Monsieur Le Maire fait le compte rendu de la réunion à laquelle il a assisté. Le diagnostic sur l'état des berges de la Charente réalisé par le cabinet GERE A au mois de février fait un constat sur le domaine patrimonial et sur les activités de pêche, nautique et de randonnée.

Cette étude est entièrement prise en charge par le Conseil Général, concessionnaire du fleuve Charente.

Ce document rappelle également les servitudes des propriétaires riverains qui ont l'obligation (loi 64-1245 du 16/12/1964) d'entretenir leurs berges et de laisser un espace le long des bords desdits fleuves et rivières.

La totalité de ce compte-rendu est disponible pour tous nos administrés en Mairie.

CARTE COMMUNALE

Compte rendu est fait de la réunion de travail du matin de la présente réunion. La réunion a eu lieu en présence de M. DEFARGE du cabinet CREA et des membres élus chargés de travailler sur le sujet.

Un premier inventaire des exploitations agricoles a été réalisé avant la visite sur le terrain de la commune.

L'intérêt de la carte communale est d'organiser l'urbanisation de la commune et de définir des zones constructibles et donc, par déduction, des zones non constructibles. Il est rappelé qu'en aucun cas, l'élaboration d'une carte communale ne peut influencer sur la vitesse et la priorité de construction d'une zone constructible par rapport à une autre. Les conclusions de ce travail seront présentées lors d'une enquête publique.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2004

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2004 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2004,

- après s'être assuré que le comptable municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2004,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2004 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2004, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2004

Sous la présidence du rapporteur de la commission des finances, Joël ARNAUD, le conseil municipal, à l'unanimité, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2004 dressé par Monsieur Julien TISSANDIER, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2004 :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut de résumer ainsi :  
cf tableau en annexe
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2004

Le conseil municipal, à l'unanimité, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 1<sup>er</sup> mars 2005, le Compte administratif pour 2004 qui présente les résultats figurant sur le tableau en annexe

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2004,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) :	25 670,54 €
- affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) :	11 330,46 €
- affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) :	20 418,48 €

#### CONVENTION SPA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la convention suivante pour l'année 2005 :

La SPA, agissant en qualité de fourrière, s'engage à venir prendre, dans les meilleurs délais, tout animal dont le propriétaire n'a pu être identifié et qui aura été recueilli et capturé sur le territoire de la Commune conventionnée. La présence de cet animal devra être signalée à la SPA par les services de la Mairie ou de la gendarmerie.

La Commune s'engage à verser, pour l'année 2005, à la SPA de SAINTES, une contribution de :  
0,19 € par habitant (332), soit la somme de 63,08 €.

#### VOTE DU BUDGET 2005

La réunion de conseil relative au vote du budget est planifiée au vendredi 25 mars à 19h00. Monsieur Le Percepteur sera présent.

#### TRAVAUX

Les travaux d'enrobé sur la place de la mairie sont terminés ; seul le marquage au sol reste à faire. J. TARRIT propose de construire un socle cylindrique sur le haricot à l'entrée de la place. Ce socle serait maillé par des moellons et servirait de support pour une plante.

Des élus soulignent par ailleurs l'urgence de la signalisation des dos d'âne.

#### COURT DE TENNIS

Le terrain en béton poreux doit être démoissé. Le Club de Tennis de ROUFFIAC se propose d'assumer les frais d'entretien (600 €), travaux faits par un professionnel.

### SYNDICAT MIXTE

Joël Arnaud fait part aux élus de la réunion du 4 février dans les locaux de la CdC à Saintes.  
L'objet de la rencontre était d'étudier comment le personnel pourrait être intégré à celui de la Communauté de Communes de Saintes.

A priori, cela ne devrait pas poser de problème d'ordre juridique et/ou technique. Ce changement de statut pour les employés ne prendrait effet qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Une approche financière de la part de la CdC est attendue d'ici quelques semaines.

De plus, compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants de ROUFFIAC par rapport à ceux de St SEVER, il faut s'attendre à une augmentation des charges pour ROUFFIAC. Le rapport d'aujourd'hui (30/70) a tendance à passer à 35/65.

### SYNDICAT INFORMATIQUE

Joël ARNAUD fait part aux élus de la réunion du 2 février dans les locaux du syndicat à Saintes.  
Une présentation technique sur l'ADSL a eu lieu. A l'heure actuelle, la mairie de ROUFFIAC n'a pas souscrit à l'ADSL.  
Le contrat de maintenance informatique du matériel communal arrive à terme en mai 2006. Il faut d'ores et déjà prévoir un changement de l'équipement informatique.  
Dans cette attente, l'imprimante vient d'être changée ; elle sera installée par les techniciens du syndicat le vendredi 11 mars.  
Les techniciens du SMIC seront invités sur site, à ROUFFIAC, pour tenter d'élaborer une solution technique spécifique à notre configuration.

### BLASON

Un passionné d'héraldique rouffiacais propose aux élus l'adoption d'un blason pour ROUFFIAC. Ce blason reprend les armes de la famille MOYNE dont on peut trouver une sculpture dans l'église de ROUFFIAC.  
Trois modèles de blason ont été proposés. Les élus ont donné leur avis. Il est bon de savoir que cet habitant assume lui-même toutes les démarches administratives et réglementaires de validation auprès de la commission nationale et que l'adoption d'un tel blason ne génère aucune dépense pour les finances communales.

La séance s'est terminée à 23 h 30.

Signatures :

J. TISSANDIER

J. ARNAUD (pour C. CHIRON)

P. MONNEAU

J. TARRIT

C. BRÉARD

J. ARNAUD

JB CLÉMOT

E. GUÉLIN

D. MUSSEAU

E. MARTINAUD